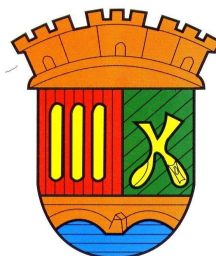


COMMUNE DE SAINT LOUP SUR SEMOUSE

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 11 septembre 2015, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance sera affiché en Mairie le 21 septembre 2015.

Présents	Thierry BORDOT – Hervé LEROY – Edith DOUCET – Jean JOAQUIM – Liliane LARRIERE – Jean-Paul MILLEROT - Sabine LARUE	
	Michel NURDIN – Raymond DUPAIN – Christelle AUBRY – Christian CHAMPENOIS – Agnès LEJEUNE – Rachida LAOUFI SABER – Marie-Josèphe GALLORINI – Michel AUBRY	
	Eric DAVAL – Françoise MAFIOLY – Noëlle GRANDJEAN	
Procurations	Martine BAVARD à Françoise MAFIOLY	
	Jean-Yves TEXIER à Eric DAVAL	
	Suzanne MATHIEU à Thierry BORDOT	
Absents	Carole COURTOIS – Yves ROGER	
Nombre de conseillers municipaux en exercice		23
Nombre de conseillers municipaux présents		18

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Edith DOUCET ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour à savoir :

- Demande de subvention pour l'audit énergétique du bâtiment du Centre social
- Acquisition d'un véhicule utilitaire à 200 € pour pièces (Renault Traffic)

Le Conseil est favorable.

Monsieur le Maire présente aux conseillers M. Housséni DIALLO, nouveau Directeur des Services qui remplace M. Benoit CHARBONNIER depuis le 1^{er} juillet 2015.

Il revient ensuite sur la visite présidentielle du 14 septembre 2015 (cf. en annexe le mot du Maire).

« Ce fut en effet une grande satisfaction et une fierté pour la commune de Saint-Loup-sur-Semouse d'accueillir le Président de la République et le Premier ministre ».

« C'est la première fois qu'un évènement de cette importance se produit sur la commune. Le dernier président à être accueilli à proximité c'était François MITTERAND à Luxeuil-les-Bains dans les années 80. Cet évènement restera par conséquent gravé dans l'histoire de la commune.

Il « remercie l'ensemble des acteurs qui ont œuvré à faire de cette visite une réussite : équipe PARISOT, fonctionnaires (gendarmes)... »

Des partenaires étant invités à présenter des documents, Monsieur le Maire propose de débiter par les points relatifs aux sujets les concernant afin de les libérer.

Rapports sur l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2014

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Locales, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement doivent être présentés au conseil municipal avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice d'exécution.

Ces rapports n'ont pas été présentés à temps car la commune les a reçus après le 30 juin. Ils ont été reçus alors que les conseillers étaient en vacances.

De plus, après lecture, il ressortait que des précisions devaient être apportées sur le contenu. C'est pourquoi le délégataire VEOLIA a été invité à présenter ces rapports volumineux et techniques.

Ainsi, chaque conseiller pourra poser directement ses questions au délégataire.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Sébastien HUSTET-GRANGE de VEOLIA, venu présenter les deux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2014.

→ Rapport annuel exercice 2014 - Eau Potable
(voir document annexe consultable en mairie)

- Rendement du réseau (rapport entre volume d'eau consommé et volume d'eau mis en distribution) : 58,8 % en 2014 contre 57,4 % en 2013 soit une amélioration de 2,4 %. Le rendement reste toutefois problématique. Son niveau s'explique en grande partie par les fuites.
- Maintien du tarif de l'eau à 2,93 €/m³ (choix de la municipalité)
- Très bonne qualité de l'eau : 100% des analyses microbiologiques et physico-chimiques de l'ARS de l'eau potable distribuée étaient conformes.

Pour accroître le rendement, l'investissement doit se poursuivre. Le renouvellement des conduites limitera les pertes en eau sur le réseau et permettra d'atteindre le seuil de rendement exigé par l'Etat (environ 66 %).

Il serait également judicieux de poursuivre le renouvellement de la canalisation de refoulement en amiante ciment.

Monsieur le Maire fait remarquer que la commune présente 3 km de réseau en amiante ciment. Ce qui rend la tâche difficile.

→ Rapport annuel exercice 2014 – Assainissement
(voir document annexe consultable en mairie)

- Longueur de canalisation curée : 5 913 mètres
- 397 avaloirs curés
- 20 interventions pour l'exploitation du réseau
- 46 interventions pour la clientèle
- Prix du service de l'assainissement seul : 2,01 € TTC /m³

La commune doit réaliser les travaux de réduction des eaux parasites préconisés dans le schéma directeur d'assainissement. C'est une problématique partagée par toutes les communes.

De mauvais raccordements (rejets d'eau usée au milieu naturel) ont été constatés avenue Jansen et rue de la Viotte. Des enquêtes de réseau devraient être menées afin de quantifier le problème et d'y remédier.

[Monsieur HUSTET-GRANGE quitte la séance - 20h58]

Contrat de ville de la commune de Saint-Loup-sur-Semouse

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thierry GOLDMAN, directeur de l'AML, venu présenter le contrat de ville de Saint-Loup (voir document annexe consultable en mairie).

Pour rappel, l'AML est le prestataire de la commune chargé d'accompagner le montage du contrat de ville.

Plusieurs instances ont été constituées pour la définition du contrat de ville :

- Le comité de pilotage qui s'est réuni à deux reprises pour valider le diagnostic, les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels et les propositions de projets d'actions.
- Le comité technique s'est réuni trois fois pour travailler sur les piliers et les axes prioritaires.
- Les commissions thématiques se sont réunies sous forme d'ateliers thématiques pour concrétiser les objectifs opérationnels sous forme d'actions.

Le contrat de ville repose sur 3 piliers ponctués chacun par 3 thématiques transversales :

- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain :
- Le développement économique et l'emploi :

Les thématiques transversales sont l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse.

Le contrat de ville de Saint-Loup-sur-Semouse est ainsi structuré :

THEMES	COUT PREVISIONNEL PAR THEMATIQUE	AXES
PILOTAGE	20 000	Pilotage transversal
EDUCATION – REUSSITE EDUCATIVE	140 000	Lutte contre le décrochage scolaire
		Laïcité - Citoyenneté
		La parentalité
EMPLOI, INSERTION, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	521 000	Insertion sociale
		Emploi - Formation
		Observatoire économique
RENOVATION URBAINE, HABITAT ET QUALITE DE VIE	12 000	Qualité du cadre de vie
PREVENTION, SANTE ET TRANQUILITE PUBLIQUE	73 000	Prévention Médiation
		Santé Information
		Le bien vivre ensemble
SPORT, CULTURE	21 000	Sport
		Culture
TOTAL	787 000	

Monsieur le Maire précise que le contrat de ville est un guide pour 6 années. De plus, ce ne sont pas 700 000 € que l'on injecte dans les actions dans la mesure où certaines d'entre elles sont déjà financées.

L'ensemble des conseillers municipaux trouve la stratégie adoptée dans le cadre de ce contrat pertinente. Les actions proposées répondent aux besoins de la commune, en particulier celles concourant à la réussite éducative et à l'insertion.

Les associations pourront porter des actions dans le cadre du contrat de ville.

Sur le volet insertion, les entreprises pourront être approchées pour l'accompagnement des personnes en situation de précarité (tutorat, stage...). Toutefois, cela n'est envisageable que dans un second temps. Le 1^{er} niveau d'intervention sera la formation au savoir-être. Un travail important devra être fait pour réadapter ces personnes à la vie professionnelle : respect des heures de service, communication avec la hiérarchie... Il est en effet inutile, voire contre-productif, de vouloir placer les demandeurs dans des entreprises, alors qu'ils ne sont pas en mesure de s'astreindre à ce minimum.

[Monsieur GOLDMAN quitte la séance - 21h34]

Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 23 juin 2015

Monsieur le Maire propose de reporter l'approbation du compte-rendu de la séance du 23 juin 2015 à la prochaine réunion du Conseil Municipal. En effet, en raison d'un souci matériel, certains conseillers municipaux n'ont pas reçu le compte rendu.

Le Conseil prend acte et décide de reporter l'approbation du compte-rendu à la séance suivante.

DECISIONS MUNICIPALES

PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 18 AVRIL 2014 (N°2014-20) PAR LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL A DELEGUE A MONSIEUR LE MAIRE CERTAINES ATTRIBUTIONS

Décision municipale n°2015-35 : diagnostic accessibilité

Pour se mettre en conformité avec la réglementation concernant l'accessibilité, la commune doit présenter aux services de l'Etat, au plus tard le 27 septembre 2015, un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

La réalisation de l'Ad'AP nécessite un diagnostic accessibilité de l'ensemble du patrimoine de la commune.

Après avoir consulté 3 sociétés (SOCOTEC, EVI, HAND&VIE), Monsieur le Maire a attribué la prestation au moins offrant, à savoir le cabinet HAND&VIE situé à Vesoul. Le coût de cette opération s'élève à 8 400,00 € HT soit 10 080,00 € TTC.

Décision municipale n°2015-36 : Câblage des écoles dans le cadre du Plan Ecole Numérique

La commune, en partenariat avec le collège André MASSON, est lauréate de l'appel à projet « Ecole Numérique » lancé par l'Education Nationale.

Cet appel à projet vise à promouvoir l'usage des outils pédagogiques numériques dans les écoles : classes numériques avec des tablettes à disposition des écoliers.

L'accès à internet est indispensable pour la mise en place du plan « Ecole Numérique ». Afin de permettre cet accès dans les 3 écoles primaires de la commune, Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise IRIS d'installer des prises RJ45 dans les classes. Ce qui suppose un important travail de câblage. Le coût de cette opération s'élève à 10 435,70 € HT soit 12 522,84 € TTC. La commune bénéficiera néanmoins d'une subvention de l'ordre de 80 %.

Décision municipale n°2015-37 : Remplacement d'un employé en CAE

Suite à la démission d'une personne employée en CAE pour assister les enseignants de l'Ecole Maternelle du Centre, et compte tenu du besoin, Monsieur le Maire a recruté une autre personne en CAE (1 an) pour assurer cette mission.

RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE

→ Délibération n°2015-38 : Approbation des rapports sur l'eau et l'assainissement 2014

Monsieur le maire doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les rapports annuels sur l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2014, présentés par VEOLIA.

Monsieur le Maire met aux voix le rapport annuel 2014 sur l'eau potable. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire met aux voix le rapport annuel 2014 sur l'assainissement. Le rapport est adopté à l'unanimité.

→ Délibération n°2015-39 : Contrat de ville

Monsieur le maire propose au conseil d'approuver le contrat de ville présenté par M. GOLDMAN, et de l'autoriser à le signer avec l'ensemble des partenaires (Etat, Conseil régional de Franche-Comté, Conseil Départemental de la Haute-Saône, CAF, CCHC).

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

→ **Délibération n°2015-40 : Coupon sport et chèque loisirs-culture**

Madame Sabine LARUE, adjointe déléguée à la jeunesse, soumet au Conseil la mise en place de chèques loisirs-cultures de 20 €, à l'image des coupons sport, afin d'inciter les parents à inscrire leurs enfants aux activités culturelles et de loisirs organisées par l'AML.

Pour rappel, le coupon sport (20 € également) a été institué en 2010 pour favoriser la pratique d'activités sportives au sein des clubs sportifs. L'opération est une réussite car le nombre de jeunes licenciés de ces clubs ne cesse d'augmenter depuis.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

→ **Délibération n°2015-41 : Soutien aux familles suite à la suppression de l'aide aux loisirs du mercredi par la CAF**

Du fait de la mise en place des rythmes scolaires, les loisirs du mercredi glissent dans la sphère périscolaire. Par conséquent, la CAF a décidé de supprimer les aides aux loisirs du mercredi à compter du 2 juillet 2015. En moyenne, cette aide représentait 3 € par enfant et par demi-journée.

Madame Sabine LARUE propose au Conseil d'aider les familles à faire face à cette charge, en apportant 1,5 € par enfant et par mercredi.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

→ **Délibération n°2015-42 : Convention d'utilisation de la piscine des 7 Chevaux à Luxeuil**

Le Conseil doit valider la réservation de 40 créneaux à la piscine des 7 Chevaux de Luxeuil-les-Bains pour les écoles primaires de la Ville.

Un créneau est facturé 45 € et correspond à 1 classe en demi-piscine. La redevance s'élève donc à 1 800 € pour l'année scolaire 2015-2016

Toutes les écoles pourront se rendre à la piscine cette année. En effet, à la demande de la municipalité, l'AML forme actuellement des animateurs pour accompagner les écoliers.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

→ **Délibération n°2015-43 : Création d'un office de tourisme**

Par délibération n°2015-33, le Conseil municipal a approuvé le principe de la création d'un office de tourisme.

Il est proposé au Conseil d'entériner la création de l'office de tourisme de Saint-Loup-sur-Semouse sous forme de régie dotée d'une autonomie financière gérant un service public administratif.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas encore de volonté affirmée au niveau de la Communauté de communes pour créer un office de tourisme intercommunal. Toutefois, une fois qu'un tel projet émergera, un rapprochement sera possible et nécessaire d'autant plus que la commune ambitionne à faire partie d'un produit touristique.

Une réflexion a été engagée par le Département pour la constitution d'une Destination touristique dite « des Vosges du Sud ». La commune doit se donner les moyens de « compter » dans cette réflexion. Cela passe par la constitution d'un office de tourisme. Saint-Loup a aujourd'hui des arguments à prévaloir, en particulier le Conservatoire du Meuble qui, bien qu'en cours de constitution, attise la curiosité de touristes venant de divers horizons lors des événements organisés.

La stratégie aujourd'hui est de se structurer pour être prêt le jour où il faudra faire partie d'un groupe.

L'office de tourisme doit être constitué pour promouvoir le Conservatoire et mettre en place des circuits touristiques autour des points d'intérêt proches (Verrerie de Passavant-La-Rochère, Source du Planey, Distillerie de Fougerolles...)

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Madame Françoise MAFIOLY indique qu'elle ne souhaite pas participer au vote, tout comme Madame Martine BAVARD dont elle a la procuration.

Contres : 3 (Noëlle GRANDJEAN, Eric DAVAL et Jean-Yves TEXIER via la procuration donnée à Eric DAVAL)

Le rapport est adopté à la majorité.

→ Délibération n°2015-44 : Statuts de l'office de tourisme

Il est proposé au conseil d'approuver les statuts de la régie communale « Office de Tourisme » présentés à l'assemblée.

Monsieur le Maire procède à la lecture des statuts avant de mettre le rapport aux voix.

Madame Françoise MAFIOLY indique qu'elle ne souhaite pas participer au vote, tout comme Madame Martine BAVARD dont elle a la procuration.

Contres : 3 (Noëlle GRANDJEAN, Eric DAVAL et Jean-Yves TEXIER via la procuration donnée à Eric DAVAL)

Le rapport est adopté à la majorité.

→ Désignation des membres du Conseil d'Exploitation

L'Office de Tourisme de Saint-Loup-sur-Semouse sera administré par un Conseil d'Exploitation composé de 13 membres répartis en 2 collèges :

- 7 représentants de la commune.
- 6 représentants choisis parmi les catégories suivantes : professions et activités intéressées par le tourisme dans la commune ; personnalités ressources.

Les membres du Conseil d'Exploitation sont désignés par le Conseil municipal sur proposition du maire.

Monsieur le Maire propose d'ajourner la désignation des membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme. Il propose un siège à l'opposition dans le collège des élus. Il demande également à tous les conseillers de lui faire des propositions pour le second collège.

→ **Délibération n°2015-45 : Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP)**

Les diagnostics accessibilité étant effectués, il convient de prioriser et programmer les travaux de mise aux normes des bâtiments communaux sur la durée de l'Ad'AP (3 ans avec possibilités de dérogations).

Le cabinet HAND&VIE pourrait accompagner la commune à la réalisation de l'Ad'AP de patrimoine. Les bâtiments communaux concernés sont présentés à l'assemblée avec le coût prévisionnel et le degré de priorité

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

→ **Délibération n°2015-46 : Eclairage public - Demande de subvention**

Le rapport est présenté par Monsieur Jean JOAQUIM, adjoint délégué aux travaux. Il propose d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Réserve parlementaire dans le cadre de la modernisation des installations d'éclairage public.

Le coût de l'opération est de 253 506 €HT. La demande porte sur une subvention de 20 000 €.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

→ **Délibération n°2015-47 : Conservatoire du Meuble – Pré études**

Monsieur Hervé LEROY, adjoint délégué à la vie associative, présente le rapport. Il propose d'engager les études préalables à la réhabilitation du site des Usines Réunies (Conservatoire du siège et du meuble) et de solliciter toutes subventions afférentes.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Réalisation d'un schéma directeur d'aménagement	5 600	DETR (80%)	13 324
Diagnostics techniques (sécurité, amiante, plomb, solidité)	5 330	Autofinancement	3 331
Relevé de géométrie	5 725		
Total	16 655		16 655

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

→ Délibération n°2015-48 : Convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

En 2013, la commune a signé une convention avec le CAUE afin d'être accompagnée dans sa réflexion sur les projets d'aménagement urbain.

Ce travail a été interrompu en raison de la campagne des municipales 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil de remettre à jour cet important travail qui permettra d'arrêter un Schéma directeur d'aménagement de la commune.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

→ Délibération n°2015-49 : Marché public « Ecole Numérique »

Un appel à concurrence a été lancé pour l'acquisition de 9 Classes Mobiles Tablettes en vue d'équiper les 3 écoles primaires de la commune.

Il convient donc d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cet appel à concurrence.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

→ Délibération n°2015-50 : Marché public « Photocopieurs »

Le contrat liant la commune avec TOSHIBA étant terminé, il est urgent de recruter un nouveau prestataire pour équiper la mairie et les écoles de photocopieurs.

Un appel à concurrence a été lancé pour la location et la maintenance du parc de photocopieurs de la mairie et des écoles.

Il convient donc d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cet appel à concurrence.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

→ Délibération n°2015-51 : Recrutement de 3 personnes en contrat d'apprentissage

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt pour les jeunes en leur proposant un mode d'insertion professionnelle durable grâce à l'obtention d'un niveau de qualification et une expérience adaptée. Il constitue également une opportunité pour la collectivité qui développe une compétence adaptée à ses besoins.

La commune est sollicitée par 3 jeunes pour 3 contrats d'apprentissage (CAP fleurissement, CAP petite enfance et Animateur territorial).

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accompagner ces jeunes dans leur parcours de professionnalisation.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

→ Délibération n°2015-52 : Protection fonctionnelle des élus et des agents

La protection fonctionnelle des agents et élus dans l'exercice de leurs missions est consacrée par la loi (article 11 de la loi du 13 juillet 1983 pour les agents publics, articles L2123-34 et L2123-35 du CGCT pour les élus)

Il est proposé au Conseil de souscrire à une police d'assurance couvrant les risques auxquels les agents et les élus sont exposés dans l'exercice de leurs missions.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

→ Délibération n°2015-53 : Recensement de la population

La commune fera l'objet d'un recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2016. La mise en place de ce recensement nécessite la nomination d'un coordonnateur communal qui sera chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Le Maire propose que Madame Oussama BELHACHMI soit nommée coordonnatrice communale pour le recensement de la population.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2015-54 : Décision modificative n°2 - budget général

Madame Edith DOUCET, adjointe déléguée aux finances, propose au Conseil d'approuver la décision modificative n°2 au budget principal de la commune telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-673-0 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 759,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	1 759,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70312-0 : Redevances funéraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 759,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 759,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 759,00 €	0,00 €	1 759,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-10222-0 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 000,00 €
R-1311-2 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 000,00 €
D-2151-8 : Réseaux de voirie	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-8 : Réseaux d'électrification	39 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-2 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	85 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	39 000,00 €	108 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-8 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	39 000,00 €	118 000,00 €	0,00 €	79 000,00 €
Total Général		80 759,00 €		80 759,00 €

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Abstention : 1 (Françoise MAFIOLY)

Le rapport est adopté à la majorité.

➔ **Délibération n°2015-55 : Demande de subvention pour l'audit énergétique du Centre social**

La commune a engagé un partenariat avec le Pays de Vosges Saônoises pour réaliser des audits énergétiques de 3 bâtiments : Gymnase, Foyer communal et Ecole du Centre.

Il convient d'adjoindre le bâtiment Centre Social à cette liste. Toutefois, pour bénéficier de la subvention du couple Région/ADEME de 50 %, la commune doit transmettre sa demande de façon autonome à ces 2 cofinanceurs.

Le coût de l'audit du Centre Social s'élève à 1 412 € HT.

Le Conseil doit approuver l'opération et autoriser Monsieur le Maire à faire la demande.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

→ Délibération n°2015-56 : Acquisition d'un véhicule utilitaire pour pièces à 200 €

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion pour pièces (Renault Trafic). Ce véhicule est vendu par un particulier pour la modique somme de 200 €.

Plusieurs pièces sont en effet à changer sur le véhicule de la commune : charnières, répartiteur de frein, optiques, pneus, sièges, porte arrière...

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'activité de remise en forme à la salle la boxe va-t-elle reprendre ?

→ Le Centre Social qui anime l'activité recherche des solutions pour sa reprise.

La commune va-t-elle accueillir des réfugiés ?

→ Monsieur le Maire rappelle que la Préfecture de Haute-Saône, par l'intermédiaire du CADA (centre d'accueil des demandeurs d'asile), a réquisitionné auprès des HLM, depuis 2014, 17 logements pour des familles. Cette décision avait été prise sans concertation avec la commune.

→ Compte tenu de la taille de la commune, la venue en urgence de population supplémentaire peut imposer une importante réorganisation comme l'ouverture de nouvelles classes dans les écoles. Ce qui n'est pas aisé à mettre en place surtout en cours d'année scolaire. L'accueil des enfants notamment doit pouvoir se faire dans de bonnes conditions.

→ La commune de Saint-Loup n'a donc pas répondu favorablement à l'appel à volontariat de l'Etat pour accueillir de nouveaux réfugiés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h36.

Le Maire,
Thierry BORDOT



La secrétaire de séance,
Edith DOUCET



ANNEXE

MOT DU MAIRE SUITE A LA VISITE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La visite présidentielle, une grande satisfaction

Avec une grande fierté, Saint-Loup-sur-Semouse a accueilli le Président de la République et le Premier Ministre. Jamais la ville n'a eu l'honneur de recevoir un chef d'Etat. Le dernier en date dans les environs est François Mitterrand dans les années 80 à Luxeuil-les-Bains.

Grâce notamment au travail remarquable du personnel de l'usine Parisot et de ses cadres, cette visite a été une réussite. Je n'oublie pas non plus tous les fonctionnaires qui ont œuvré souvent dans l'ombre à la sécurité et à l'organisation. Le Chef de l'Etat m'a témoigné de sa grande satisfaction au moment de quitter Saint-Loup. Merci à tous ceux qui ont contribué à donner l'image d'une ville qui sait accueillir. Touché par l'accueil sympathique des Lupéens, il est même allé avec le Premier Ministre à leur rencontre à la sortie de l'usine et à l'entrée du marché.

A l'occasion de cette visite nous avons pu dialoguer en toute franchise avec François Hollande et Manuel Vals. J'ai pu constater des élus concernés par la vie d'une entreprise dynamique et par les conditions de travail des salariés. Très attentifs, ils ont manifesté un grand intérêt à nos projets respectifs et au travail que nous réalisons sur le terrain. Nous partageons le même regard tourné vers l'avenir, la même ambition pour rendre nos campagnes attrayantes et dynamiques.

Le Président de la République a garanti des avancées notables sur les dossiers du Département devant l'ensemble des élus de Haute-Saône. Cet exceptionnel coup de projecteur national sur la Haute-Saône, Saint-Loup et Parisot est une grande satisfaction pour les responsables de tous horizons.

C'est rassemblés, que nous pouvons porter tous ensemble nos territoires et les rendre attrayants, comme nous l'avons été en ce matin du 14 septembre 2015 pour accueillir à Saint-Loup-sur-Semouse les premiers personnages de l'Etat.

Thierry BORDOT
Maire de Saint-Loup-sur-Semouse